

## Présidence française du Conseil de l'Union européenne

**Conseil Permanent No. 735**  
**16 octobre 2008**

### **Conclusions du CAGRE sur la République de Moldova**

L'Union européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil permanent sur les conclusions du Conseil des Affaires générales et Relations extérieures du 13 octobre sur la République de Moldova.

« 1. L'UE salue l'accélération récente de la dynamique de ses relations avec la République de Moldova. Elle est prête à approfondir ces relations dans le cadre de la politique européenne de voisinage et à négocier prochainement un nouvel accord ambitieux avec ce pays. Cet accord ira au-delà de l'actuel accord de partenariat et de coopération et comprendra l'objectif d'une zone de libre échange complète et approfondie, à mettre en place lorsque la République de Moldova sera prête à soutenir les effets d'une libéralisation complète de ses échanges avec l'UE. Cet accord visera à assurer le rapprochement graduel de la République de Moldova avec l'UE. Le Conseil rappelle dans ce contexte l'accord de facilitation des visas qui prévoit que l'introduction d'un régime de déplacement sans obligation de visa pour les citoyens de la République de Moldova est une perspective à long terme.

2. Le Conseil rappelle que le rythme et la qualité des réformes en République de Moldova influencent la nature de ses relations avec l'UE. Il encourage dans ce contexte les autorités moldaves à faire les efforts nécessaires pour le

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)

renforcement de l'état de droit et la mise en oeuvre de leurs engagements en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. L'UE attache une importance particulière à la conduite démocratique du processus des élections parlementaires du printemps prochain.

3. L'UE va renforcer son engagement dans les efforts de résolution du conflit en Transnistrie et réaffirme son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Le Conseil rappelle que le format de négociation "5+2" est le seul garantissant la transparence et la légitimité nécessaires pour définir une solution durable. Il appelle toutes les parties concernées à reprendre les négociations dans le format "5+2". Il encourage les parties au conflit à travailler ensemble sur des mesures de confiance et souligne la contribution de l'assistance de la Communauté et des Etats membres pour appuyer et faciliter ce processus. »